

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CDEN

Réunion du 7 janvier 2021

OBJET : RÉVISION DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES DE BAGNOLET, MONTREUIL-SOUS-BOIS, PANTIN, LES LILAS, LIVRY-GARGAN, SEVRAN, VAUJOURS, TREMBLAY-EN-FRANCE, SAINT-DENIS ET AUBERVILLIERS POUR LA RENTRÉE 2021

À la rentrée 2020, les collèges publics de Seine-Saint-Denis ont accueilli 78 690 élèves dont 1 890 en SEGPA, soit 810 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2019. La tendance à la croissance engagée en 2009 se prolonge donc pour cette rentrée. En 12 rentrées scolaires, le nombre de collégien·ne·s scolarisé·e·s dans le département a crû de plus de 19 %.

Le dynamisme démographique du département contribue essentiellement à l'évolution de ces dernières années. En effet, la forte progression des effectifs en cycle élémentaire (+10 % d'élèves élémentaires dans le public depuis 2009) se répercute sur le cycle collège.

En prenant la mesure de ces évolutions, le Département avait voté en 2010, un Plan exceptionnel d'investissement et a poursuivi son engagement avec le Plan Ambition Collèges 2015-2020. Le Département continue d'investir pour les générations futures en votant le 12 novembre 2020 le Plan de Résilience Écologique des Collèges (PREC) 2021-2030. Ce plan a pour principal objectif de rénover et de réussir la transition écologique des collèges ainsi que d'accompagner la vitalité démographique de la Seine-Saint-Denis via la construction de 8 nouveaux établissements neufs.

Ces grands projets témoignent de la volonté du Département de faire de l'éducation une priorité afin de favoriser la réussite de tou-te-s les jeunes de Seine-Saint-Denis.

LES DOSSIERS DE SECTORISATION POUR LA RENTREE 2021

La loi du 13 août 2004, dans son article 81, a confié au Département la compétence de la sectorisation des collèges publics, l'affectation des élèves restant à la charge de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Depuis qu'il est en charge des périmètres de recrutement des collèges, le Département anime une démarche partenariale avec l'Éducation nationale, les Villes et l'ensemble des acteur-ric-e-s concerné-e-s, dont les parents d'élèves et les enseignant-e-s. L'ensemble des usager-ère-s est ainsi concerté et leurs enjeux placés au cœur de l'élaboration des projets.

La procédure de révision de la sectorisation avait dû être adaptée l'année dernière au vu du nombre plus important de dossiers à traiter et à leur dimension davantage intercommunale. La nouvelle démarche de concertation qui comporte une version approfondie et une version allégée en fonction du nombre de collèges concernés a été renouvelée cette année. Pour rappel, la première a vocation à s'appliquer pour les refontes globales de la sectorisation ; la seconde pour des révisions partielles c'est-à-dire entre 2 ou 3 collèges au sein d'une ou plusieurs villes. Comme les années précédentes, le Département et la DSDEN ont arrêté conjointement les situations à traiter dans le cadre de la campagne de sectorisation pour l'année scolaire 2021-2022.

Il a été décidé de centrer l'exercice sur les communes suivantes :

- o pour les sectorisations approfondies : Pantin/les Lilas, Livry-Gargan/Sevran ;
- n pour les sectorisations partielles : Bagnolet/Montreuil-sous-Bois, Vaujours/Tremblay-en-France, Saint-Denis/Aubervilliers

Deux autres dossiers avaient été initialement engagés à Aulnay-sous-Bois et à Romainville/Noisy-le-Sec. Au vu des échanges avec les Villes et les communautés éducatives, il a été décidé finalement de décaler d'une année scolaire la révision de la sectorisation afin de poursuivre le dialogue concernant les hypothèses de modification des périmètres de recrutement des collèges. Toutefois, le collège Françoise Héritier à Noisy-le-Sec accueillera dès la rentrée 2021, en accord avec la ville de Bobigny, les nouvelles constructions le long du canal de l'Ourcq,

Pour le Département, la sectorisation a pour objectif premier de garantir l'accueil de tou-te-s les élèves dans un établissement scolaire. Dans la mesure du possible, la sectorisation doit également permettre :

- l'équilibre des effectifs entre les collèges,
- la mixité sociale du recrutement de chaque établissement,
- la continuité pédagogique entre les écoles et les collèges,
- la lisibilité du découpage des secteurs et la cohérence avec la configuration urbaine,
- l'accessibilité entre le domicile et le collège, en s'appuyant sur le réseau de transport.

Tous ces critères ne sont pas nécessairement compatibles. Ainsi, les participant-e-s aux groupes de pilotage dédiés à la sectorisation doivent s'accorder sur les critères qui leur semblent prioritaires pour construire les nouveaux périmètres de recrutement.

Les premières pistes de modification des périmètres de recrutement des collèges ont été présentées lors de réunions d'information pour recueillir les préconisations des parties prenantes et partenaires locaux : élu-e-s et services municipaux, en présence du Vice-président, d'une part,

Chef-fe-s d'établissement et Inspecteur-trice-s de l'Éducation nationale d'autre part, en présence des Directeur-trice-s académiques adjoint-e-s et de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse.

Ces premières pistes ont été ensuite partagées et travaillées, entre septembre et novembre, en groupes de pilotage composés :

- pour les sectorisations approfondies : de l'Éducation nationale (DASEN, DAASEN, IEN, directions des collèges), des Villes (élu-e-s et directions Éducation), des conseillers départementaux et conseillères départementales, des représentant-e-s de parents d'élèves (fédération départementale, unions locales, élu-e-s au Conseil d'Administration) et des enseignant-e-s (élu-e-s au Conseil d'Administration) ;
- pour les sectorisations partielles : de l'Éducation nationale (DASEN, DAASEN, IEN, directions des collèges), des Villes (élu-e-s et directions Éducation), des conseillers départementaux et conseillères départementales et des représentant-e-s parents d'élèves (fédération départementale et unions locales).

L'ensemble des effectifs présenté dans ce rapport concerne les classes dites banales car ces élèves sont sectorisé-e-s en fonction de leur lieu de domiciliation. À l'inverse, les élèves scolarisé-e-s en dispositifs spécifiques (ULIS, UPE2A, etc) et en SEGPA ne sont pas affecté-e-s selon leur domiciliation mais en fonction de la localisation du dispositif. Ces dispositifs disposent de leur capacité propre, prise en compte dans la capacité globale de l'établissement. Les effectifs totaux des collèges sont présentés en annexes.

De même, les capacités d'accueil des collèges inclus dans le rapport correspondent aux capacités optimales d'enseignement. Ces capacités sont forcément inférieures aux capacités sécurité-incendie des établissements (Annexe 1).

1. Sectorisations approfondies

Pantin et Les Lilas

Après une situation transitoire où le collège des Lilas a accueilli des élèves pantinois·e·s pendant deux années, l'ensemble des collégien·ne·s de Pantin sera de nouveau sectorisé dans les collèges de la ville à partir de la rentrée 2021

Le nombre de collégien·ne·s à Pantin a connu une forte croissance depuis une dizaine d'années (+27 % entre 2010 et 2019). Au vu de cette progression et des capacités d'accueil des collèges existants dans la commune, le Département a décidé de reconstruire le collège Jean Lolive, qui pourra à terme accueillir une centaine d'élèves supplémentaires. Avant sa livraison prévue pour l'année scolaire 2021-2022, une solution a dû être mise en place pour décharger les collèges de Pantin d'une partie de leur secteur, sans quoi ils se seraient retrouvés dans l'incapacité d'accueillir l'ensemble de leurs élèves dans de bonnes conditions.

Ainsi, à la rentrée 2019, une partie des élèves résidant dans le quartier du Petit Pantin, à l'est de la commune, a été sectorisée au collège Marie Curie des Lilas, qui disposait d'une marge d'accueil. Grâce à ce transfert, le collège Antoine de Lavoisier a pu accueillir une partie importante du secteur du collège Joliot-Curie, qui était à la limite du dépassement de ses capacités d'accueil. Le collège Jean Jaurès, quant à lui, a vu son secteur réduit du côté de Bobigny, où un quartier a été sectorisé au collège Aretha Franklin, à Drancy.

Le collège Marie Curie, aux Lilas, a vu ses effectifs augmenter de 680 à 750 élèves entre 2010 et 2015, puis diminuer jusqu'en 2018. Suite à l'arrivée des élèves de Pantin en 2019, les effectifs ont augmenté à nouveau. À la rentrée 2020, il accueillait 750 élèves en classes banales, pour une capacité d'accueil de 805 élèves.

Ces ajustements ont permis de ralentir la poussée démographique dans les collèges de Pantin en 2019. À partir de 2020, les effectifs ont entamé une baisse, qui pourrait atteindre -12 % en 2025 si la sectorisation restait inchangée.

Ainsi, en 2024, la situation des collèges de Pantin serait la suivante à sectorisation constante (annexe 3) :

- Le collège Antoine de Lavoisier verrait ses effectifs se stabiliser entre 660 et 685 élèves en classes banales (soit un effectif proche des 672 élèves de la rentrée 2020). Ses effectifs correspondraient à 28 divisions, soit une division de marge par rapport à sa capacité d'accueil optimale.
- Au collège Joliot-Curie, la baisse des effectifs observée cette année (551 élèves en classes banales, soit une cinquantaine de moins par rapport à la rentrée dernière) se poursuivrait jusqu'à atteindre environ 360 élèves pour 17 divisions, soit bien en deçà de sa capacité d'accueil (650 élèves, 26 divisions).
- Le collège Jean Lolive verrait ses effectifs continuer à augmenter jusqu'à la rentrée 2023, où il accueillerait entre 550 et 580 élèves, puis se stabiliser. Il atteindrait donc un maximum de 27 divisions en 2023 (ce qui correspond à la capacité d'accueil du futur collège) avant une baisse d'une division en 2024.
- Enfin, le collège Jean Jaurès connaîtrait une baisse de ses effectifs jusqu'en 2023, suite à la diminution de son secteur de recrutement mise en place en 2019, puis augmenterait légèrement jusqu'à 395-400 élèves en classes banales en 2024, pour une capacité de 530 élèves.

Aux Lilas, les projections à sectorisation constante indiquent que les effectifs devraient poursuivre leur progression pour atteindre entre 800 et 850 élèves à la rentrée 2024.

Le projet d'ajustement

Lors des réunions de concertation pour la définition de la sectorisation intercommunale Pantin/Les Lilas pour la rentrée 2019, le Département s'était engagé à revoir le périmètre de recrutement des collèges de ces communes pour la rentrée 2021. Les objectifs de cette nouvelle sectorisation sont multiples :

- revenir à une sectorisation proche de celle en vigueur jusqu'en 2018, ce qui signifie l'arrêt de la sectorisation d'une partie de Pantin au collège Marie Curie ;
- limiter la hausse des effectifs des collèges Lavoisier et Marie Curie pendant les travaux de rénovation-extension ;
- arrêter la chute des effectifs du collège Joliot-Curie ayant été déchargé d'une partie importante de son secteur dans un rééquilibrage avec le collège Lavoisier.

Les collèges Jean Lolive et Jean Jaurès ne sont pas concernés par la modification de la sectorisation.

Ainsi, les modifications se situent dans deux secteurs (annexe 2) :

- Le quartier du Petit Pantin sera de nouveau sectorisé au collège Lavoisier. Les collégien·ne·s pantinois·e·s qui auront déjà commencé leur scolarité au collège Marie Curie pourront la terminer. En revanche, les futur·e·s élèves de 6^e seront affecté·e·s au collège Lavoisier.
- Les rues situées à proximité du collège Joliot-Curie et sectorisées au collège Lavoisier depuis 2019 retourneront au collège Joliot-Curie.

Ces ajustements aboutiraient à la situation suivante en 2024 (annexe 3) :

- Le nombre de collégien·ne·s au collège Joliot-Curie devrait se stabiliser autour de 525 à 535 élèves en classes banales.
- Au collège Antoine de Lavoisier, les effectifs seraient stables autour de 670 élèves en classes banales jusqu'en 2022, puis connaîtraient une baisse pour arriver à 580-600 collégien·ne·s en 2024.
- Enfin, au collège Marie Curie des Lilas, l'arrêt de l'envoi d'élèves pantinois·e·s va entraîner une légère baisse des effectifs jusqu'en 2023, autour de 700-725 élèves en classes banales. Ces derniers connaîtraient ensuite soit une stabilisation autour de 700, soit une augmentation jusqu'à 740 élèves en 2024.

Livry-Gargan et Sevrans

Une révision intercommunale de la sectorisation nécessaire pour éviter un dépassement des capacités optimales d'accueil des collèges de Livry-Gargan

Le nombre de collégien·ne·s augmente depuis plus d'une décennie à Livry-Gargan. Face à cette montée d'effectifs, le Département a livré pour la rentrée 2018 un 4^e collège, Germaine Tillon, dans le cadre de son Plan Ambition Collège. Ce nouveau collège a permis de répondre aux besoins d'accueil des élèves dans la commune.

La dernière révision de la sectorisation en 2018 à Livry-Gargan a rempli en partie ses objectifs. En effet, le nouvel établissement a soulagé les collèges Léon Jouhaux et Édouard Herriot qui ont connu une baisse de leurs effectifs. Toutefois, elle n'a pas été durable au collège Édouard Herriot (année de la révision uniquement) et il n'y a pas eu de décroissance au collège Lucie Aubrac malgré une réduction de son secteur de recrutement.

Il existe à Livry-Gargan, une forte croissance des effectifs scolaires ; depuis 2017 l'augmentation du nombre de collégien·ne·s s'est accélérée (+ 19 % entre 2017 et 2020). Cette hausse pourrait se poursuivre et potentiellement atteindre entre 3 169 et 3 278 élèves au niveau de la ville pour

une capacité optimale d'accueil de 3 255 élèves. Dès cette rentrée 2020, deux des quatre collèges de la commune sont à saturation (annexe 5) :

- Le collège Lucie Aubrac compte 745 élèves et 29 divisions. Il dépasse d'ores et déjà sa capacité d'accueil optimale de 28 divisions. Cet établissement est très attractif, ce qui se matérialise par des taux de passage CM2-6ème supérieurs à 120 % ces dernières années : le collège accueille davantage d'élèves que son secteur de recrutement. Ces effectifs pourraient légèrement diminuer d'ici 2024 (717 élèves) ou augmenter davantage (787 élèves). En termes de divisions, le collège pourrait atteindre entre 29 et 32 divisions. De plus, l'essentiel des futures constructions de logements de l'Opération d'Aménagement et de Programmation Poudrerie-Hochailles (+ de 1000 logements) est localisé dans son secteur.
- 896 élèves fréquentent le collège Édouard Herriot, accueillis dans 34 divisions. L'établissement, également très attractif, ne dispose pas de marge de capacité d'accueil sachant que sa capacité optimale est de 900 élèves et 34 divisions, alors que les prévisions montrent une augmentation de 90 à 120 élèves d'ici 2024.
- Le collège Léon Jouhaux, quant à lui, accueille 724 élèves à la rentrée 2020. Il verrait ses effectifs légèrement augmenter entre 735 et 775 élèves à horizon 2024. Ces effectifs correspondraient à 28/29 divisions accompagnées des places disponibles pour le dispositif SEGPA, soit plusieurs divisions de marge au regard de sa capacité d'accueil fixée à 31 divisions.
- Le dernier établissement, Germaine Tillion, se remplit progressivement depuis son ouverture. À la rentrée 2020, près de 585 élèves sont décomptés sur 22 divisions dans cet établissement qui a une capacité optimale de 745 élèves et 28 divisions. Le collège devrait connaître une poursuite de la croissance de ses effectifs entre 95 et 110 élèves supplémentaires entre 2020 et 2024. Il aurait une division de marge d'accueil par rapport à sa capacité.

À proximité de Livry-Gargan, la ville de Sevran peut accueillir davantage d'élèves au sein des quatre collèges situés sur son territoire. La sectorisation de la ville n'a pas été revue depuis 2009 suite à la sectorisation d'une partie de ses rues au collège intercommunal Lucie Aubrac à Livry-Gargan. La ville connaît une augmentation de sa population scolaire depuis plus de dix ans. Les projections estiment un nombre de collégien·ne·s compris entre 2 586 et 2 720 élèves en 2024, soit une légère diminution ou augmentation par rapport aux 2 688 collégien·ne·s inscrits dans un établissement à Sevran à la rentrée 2020. Cette différence s'explique par des tendances divergentes entre les collèges :

- Le collège Georges Brassens est le collège le plus attractif de la commune. Celui-ci accueille 686 élèves à la rentrée 2020 mais pourrait en accueillir jusqu'à 800 ou 830 élèves d'ici la rentrée 2024. Cet établissement d'une capacité d'accueil de 830 élèves et 33 divisions pourrait se retrouver en difficulté dans les années à venir.
- Le collège Paul Painlevé verrait ses effectifs se stabiliser autour de 610 élèves jusqu'à la rentrée 2023 avant de diminuer légèrement par la suite (entre 579 et 595 élèves en 2024, soit 23 ou 25 divisions). Celui-ci possède des places disponibles puisque sa capacité optimale d'accueil est de 910 élèves et 36 divisions.
- Au collège Evariste Galois, il semble que le pic d'effectifs ait été atteint à la rentrée 2020 avec 698 élèves inscrits dans le collège. Une baisse est prévue dans les années à venir pour se situer autour de 620/635 élèves à la rentrée 2024 (soit une baisse de plus de 60 élèves). 28 divisions sont ouvertes aujourd'hui dans ce collège, elles seraient au nombre de 24 pour la rentrée 2024. Le collège, ayant une capacité d'accueil de 720 élèves et 30 divisions, dispose de marges d'accueil pour rééquilibrer les effectifs entre les collèges de Sevran.
- Enfin, le collège La Pléiade connaîtrait également une baisse de ses effectifs lors des prochaines rentrées jusqu'à 612-650 élèves alors que celui-ci accueille 693 élèves depuis septembre 2020. Ce collège a une capacité d'accueil fixée à 910 élèves et 36 divisions.

L'objectif de la sectorisation

La révision de la sectorisation des deux communes a pour objectif d'éviter la saturation durable des collèges Lucie Aubrac, Édouard Herriot et Georges Brassens mais également que le nombre de collégien-ne-s inscrit-e-s dans les établissements livryens dépasse les capacités d'accueil de la ville à l'horizon 2024.

Le projet d'ajustement

Disposant de peu de marge d'accueil dans les établissements, la proximité géographique et la cohérence pédagogique ont été privilégiées. Afin de répondre aux objectifs de la sectorisation, tous les collèges de la ville sont impactés par une modification de leur secteur de recrutement :

- Les voies comprises entre les limites communales et l'Avenue du Général Nordling basculeront vers le collège Léon Jouhaux afin de réduire le secteur d'Édouard Herriot. Elles concernent les écoles Benoît Malon et Joséphine Baker dont une partie des élèves fréquentent d'ores et déjà le collège Léon Jouhaux.
- Le collège Germaine Tillion aura un secteur de recrutement élargi mais à la marge. Avec la révision, les voies Avenue Turgot et Allée Danton seront sectorisées sur un seul établissement. Une partie des voies Avenue Vauban, Allée de Nemours et Avenue Léo Lagrange basculeront également vers Germaine Tillion.

Pour la ville de Sevran, le collège La Pléiade n'est pas impacté par la révision de la sectorisation. Les autres établissements verront leur secteur modifié de la façon suivante (annexe 4) :

- Afin de soulager le collège Lucie Aubrac, une partie de son secteur de recrutement à Sevran basculera au collège Georges Brassens. Les voies identifiées sont situées dans le quartier des Trèfles, entre l'Avenue Hoche, le Boulevard de la République, l'Avenue de Livry et le sud du Canal de l'Ourcq.
- La partie du secteur du collège Georges Brassens qui se trouve dans le quartier Rougemont-Charcot ira au collège Paul Painlevé. Les voies identifiées permettront de scolariser tous les élèves de l'école Saint-Exupéry dans un seul collège.
- Les voies Allée La Fontaine, Allée Racine et la Place René Coty, situées dans le quartier Perrin iront au collège Évariste Galois afin de soulager le collège Georges Brassens.

Ces ajustements aboutiraient à la situation suivante en 2024 (annexe 5) :

- Les collèges Édouard Herriot et Léon Jouhaux auront des effectifs semblables en 2024 (entre 830 et 875). Pour le premier établissement, ses effectifs seront stables jusqu'en 2022 avant de diminuer tandis que les effectifs du second augmenteront dès 2021.
- Le collège Germaine Tillion verrait ses effectifs augmenter davantage pour se situer entre 712 et 726 élèves en 2024.
- Avec un secteur plus restreint, le collège Lucie Aubrac connaîtra une baisse progressive de ses effectifs, comprise entre 20 et 85 élèves à l'horizon 2024.
- Pour les collèges sevransais, la révision entraîne une homogénéisation des effectifs entre les établissements. La hausse prévue initialement au collège Georges Brassens sera contenue et limitée. Le collège connaîtra une légère augmentation (entre + 10 et + 40 élèves) pour se situer entre 697 et 729 élèves en 2024.
- Les effectifs au collège Evariste Galois seront stables, entre 680 et 697 élèves à la rentrée 2024.
- Le nombre d'élèves inscrits au collège Paul Painlevé va croître dans les années à venir. Les projections estiment des effectifs compris entre 650 et 668 élèves à la rentrée 2024.

À la suite du groupe de pilotage, il a été décidé de ne pas transférer tout le quartier des Trèfles de Sevrans à Georges Brassens, mais de laisser une partie sectorisée à Livry-Gargan. Ceci, malgré une inquiétude exprimée du fait d'une programmation importante de logements attendue dans le secteur livryen du collège Lucie Aubrac. Toutefois, une clause de revoyure est prévue dans deux ans afin de voir si la zone basculée ainsi que le contrôle des dérogations auront permis de soulager le collège intercommunal. Si cette limitation s'avère inopérante après deux rentrées, une partie plus importante du quartier des Trèfles devra être sectorisée au collège Georges Brassens.

En outre, le souhait de la communauté éducative et du Département de sectoriser une partie du secteur du collège Le Parc à Aulnay-sous-Bois, située au sud du canal de l'Ourcq et à proximité du collège Germaine Tillon, ne pourra être satisfait lors de cette révision au vu de la tension démographique à Livry-Gargan.

Par ailleurs, afin de soulager à terme les collèges de Livry-Gargan, le PREC prévoit un nouveau collège dans une zone large comprenant les communes de Livry-Gargan, Le Raincy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Vaujours et Montfermeil dont la localisation dépendra notamment des propositions foncières faites au Département.

2. Sectorisations partielles

Bagnolet et Montreuil-sous-Bois

Le collège Travail-Langevin de Bagnolet est arrivé à saturation et ne pourra pas absorber la montée des effectifs à venir avant sa reconstruction. Une sectorisation intercommunale est donc nécessaire avec Montreuil-sous-Bois, où le collège Solveig Anspach dispose d'une marge d'accueil

Bagnolet compte deux collèges : les collèges Georges Politzer et Travail-Langevin. Ce dernier accueille depuis quelques années un effectif d'élèves proche de sa capacité d'accueil optimale (de 530 élèves en classes banales). En nombre de divisions, le collège est déjà arrivé à saturation.

Au vu de la croissance des effectifs à venir et du bâti existant, le Département souhaite reconstruire l'établissement sur un autre site afin d'en augmenter les capacités d'accueil. Toutefois, avant que le nouveau collège ne soit livré, il est nécessaire de réduire son secteur de recrutement afin de le soulager d'une partie de ses élèves. Si le collège Georges Politzer, situé au sud de la commune, dispose d'une marge d'accueil conséquente (à la rentrée 2020 il accueillait 536 élèves en classes banales pour une capacité de 700), un transfert de secteur du collège Travail-Langevin vers cet établissement n'est pas envisagé en raison de la distance que cela ferait parcourir aux élèves.

À Montreuil-sous-Bois, le dynamisme démographique (augmentation de 20 % du nombre d'élèves entre 2010 et 2020) a conduit le Département à ouvrir un nouvel établissement pour la rentrée 2018, le collège Solveig Anspach, situé au sud du parc des Guilands. Ce collège est intercommunal du fait de sa proximité avec Bagnolet : il accueille les Bagnoletais-e-s qui résident rue de la Noue. La révision de la sectorisation préalable à l'ouverture du nouveau collège a conduit à une réduction du secteur des collèges alentours, en particulier celui du collège Marais de Villiers, au nord-ouest de Montreuil.

Ces deux collèges font partie du projet de révision de la sectorisation, le premier par la marge d'accueil dont il dispose, le second par sa proximité immédiate avec le secteur du collège Travail-Langevin.

Si la sectorisation des collèges restait identique, la situation des établissements serait la suivante en 2024 (annexe 7) :

- Le collège Travail-Langevin verrait ses effectifs augmenter jusqu'à atteindre 550-560 élèves en classes banales. Surtout, le nombre de divisions à accueillir pourrait être de 25 dès 2023, soit 3 de plus que ce que l'établissement peut compter de manière optimale.
- Le collège Marais de Villiers connaîtrait une baisse du nombre d'élèves. De 483 élèves inscrits en classes banales à la rentrée 2020, l'établissement pourrait compter entre 335 et 370 élèves en 2024.
- Au collège Solveig Anspach, où 374 élèves sont inscrits en classes banales à la rentrée 2020, la tendance serait à la hausse pour une année (entre 440 et 450 élèves attendus en 2021) puis à la baisse, pour arriver autour de 415 élèves en classes banales à la rentrée 2024.

Le projet d'ajustement

Au vu de la marge d'accueil disponible au collège Solveig Anspach (374 élèves en classes banales à la rentrée 2020, pour une capacité d'accueil de 650), un élargissement de son secteur de recrutement est envisagé vers le secteur actuel du collège Marais de Villiers. Cela permettrait à ce dernier d'accueillir une partie des élèves de Bagnolet.

Deux zones sont donc impactées par un changement de sectorisation (annexe 6) :

- A Bagnolet, les rues ou portions de rue situées à proximité immédiate de Montreuil entre le Boulevard Raspail, l'allée des Grands Champs et la rue des Rigondes seront sectorisées au collège Marais de Villiers, à Montreuil. Deux critères ont guidé ce choix : la proximité immédiate du collège ainsi que la cohérence pédagogique, puisque les rues se trouvent sur le secteur d'une seule école élémentaire, l'école Jean Jaurès.
- Le collège Marais de Villiers verrait à son tour son secteur diminuer sur sa partie sud-ouest, puisque les rues comprises entre la rue Hoche, l'avenue de la Résistance et la rue de la Capsulerie basculeraient vers le secteur du collège Solveig Anspach. Ce choix résulte de la volonté de limiter le temps de trajet pour les futur·e·s collégien·ne·s et de diversifier le type d'habitat sectorisé au collège Solveig Anspach (la zone transférée compte surtout des logements pavillonnaires, tandis que le collège accueille actuellement beaucoup d'habitat collectif).

Ces modifications aboutiraient à la situation suivante en 2024 (annexe 7) :

- Les effectifs du collège Travail-Langevin seraient stables à la rentrée 2021 puis entameraient une baisse à partir de la rentrée 2022, pour arriver autour de 465 élèves en classes banales en 2024.
- Le collège Marais de Villiers connaîtrait une baisse de ses effectifs dès 2021. L'établissement accueillerait entre 385 et 420 collégien·ne·s en classes banales en 2024.
- Au collège Solveig Anspach, l'élargissement du secteur conduirait à une augmentation des effectifs assez importante à la rentrée 2021 (environ 450 élèves en classes banales, pour 375 actuellement). Les effectifs seraient ensuite plutôt stables jusqu'en 2024, avec environ 455 élèves en classes banales.

Lors du groupe de pilotage, des craintes ont été exprimées par les participant·e·s quant aux retours de rivalités inter-quartiers qui ont pu exister entre Bagnolet et Montreuil-sous-Bois il y a une dizaine d'années. Le Département sera très vigilant sur ce point et va proposer un accompagnement de la sectorisation d'une part par une doctorante au sein du Service de Projet Éducatif et de la Jeunesse et spécialiste de cette thématique ; d'autre part, par des actions de vivre-ensemble possibles à co-construire avec les équipes éducatives en cas de besoin.

Vaujours, Coubron et Tremblay-en-France

Un ajustement nécessaire de la sectorisation pour réduire les effectifs du collège Henri IV

Le collège Henri IV à Vaujours est le seul collège du département de la Seine-Saint-Denis à recruter sur deux communes entières : Vaujours et Coubron. Les effectifs étaient plutôt stables depuis une dizaine d'années ; ils se situaient entre 540 et 575 élèves. Toutefois, le collège accueille près de 590 élèves sur 23 divisions à la rentrée 2020 et les projections montrent une très forte progression des effectifs dans les rentrées à venir (+ 24 / 28 % entre 2020 et 2024) (annexe 9). Cette importante croissance attendue est expliquée par une montée des effectifs dans les écoles du premier degré de Vaujours et Coubron. Celle-ci est liée aux multiples logements livrés depuis 2018 et la nécessité pour les deux communes de respecter la loi SRU.

Avant de prendre la décision de réviser la sectorisation du collège Henri IV, le Département avait envisagé plusieurs solutions qui n'ont pas pu être mises en place :

- l'augmentation de la capacité d'accueil du collège Henri IV en réalisant des travaux n'est pas envisageable au vu du manque d'espace dans la cour pour agrandir la restauration.
- la sectorisation des élèves coubronnois·e·s vers un collège des villes limitrophes de Livry-Gargan ou Montfermeil voire de Seine-et-Marne n'a pas pu aboutir car les établissements ne disposent pas de places d'accueil.

L'option envisagée est de sectoriser des élèves de Vaujours vers le collège Romain Rolland à Tremblay-en-France. Cet établissement connaît une augmentation de ses effectifs depuis 2017. À la rentrée 2020, il accueille 535 élèves dont 525 élèves en classes banales, réparties sur 20

divisions. Les prévisions estiment une croissance des effectifs jusqu'à la rentrée 2021 (555 élèves) avant une baisse pendant au moins deux rentrées pour se situer entre 508 et 527 élèves à la rentrée 2024 (annexe 9). Le collège dispose de marges d'accueil pouvant permettre de limiter la hausse des effectifs au collège Henri IV.

L'objectif de la sectorisation

La nouvelle sectorisation vise à contenir la progression des effectifs au collège Henri IV et également de permettre un rapprochement des élèves avec le collège le plus proche géographiquement de leur domicile. En effet, une partie de la ville de Vaujours (côté est de la ville) se situe à plus de 20 minutes à pied du collège Henri IV et à l'inverse à moins de 20 minutes du collège tremblaysien.

Un projet d'ajustement mené en faveur de la proximité géographique

Le critère de proximité géographique a été l'objectif prioritaire, après celui d'équilibre des effectifs, dans le projet de révision de la sectorisation. En effet, l'ajustement concerne la zone est de la ville de Vaujours, au nord de la RN3 (annexe 8). Elle regroupe les voies adjacentes à la rue de Meaux. Une grande partie de celles-ci correspondent à la continuité des rues de Tremblay-en-France. Une majeure partie de la rue de Meaux est vouée à basculer vers le collège Romain Rolland.

Ces modifications devraient aboutir à la situation suivante à l'horizon 2024 (annexe 9) :

- Le collège Henri IV connaîtrait une stabilisation de ses effectifs pour se situer entre 587 et 604 élèves à la rentrée 2024.
- Le collège Romain Rolland verrait ses effectifs croître dès la rentrée 2021 avec l'arrivée d'élèves valjoviens. Il accueillerait entre 634 et 660 élèves à la rentrée 2024, soit une augmentation de plus de 100 élèves par rapport à la rentrée 2020.

Des craintes ont été exprimées au sujet de la capacité du collège Romain Rolland d'accueillir des élèves supplémentaires car cet établissement dispose d'une cour restreinte et que la Mairie de Tremblay a précisé que des constructions de logements étaient prévues dans le quartier du Vert-Galant. Le Département sera vigilant quant à ces livraisons et à demander aux Villes de fournir le détail du nombre de logements, leur localisation et la date de livraison afin d'anticiper une potentielle montée plus rapide des effectifs. Le Département prévoit donc un bilan après 2 ans de mise en place de cette nouvelle sectorisation qui sera réalisé avec les deux Villes et l'ensemble des communautés éducatives pour faire un point sur l'évolution des effectifs.

Par ailleurs, le PREC prévoit deux solutions à moyen terme pour soulager la pression démographique et revoir la sectorisation des élèves coubronnois·e·s et valjovien·ne·s :

- d'une part, le nouveau collège identifié dans une zone large comprenant les communes de Livry-Gargan, Le Raincy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Vaujours et Montfermeil déjà évoqué lors du dossier Livry-Gargan/Sevran.
- d'autre part, la rénovation-extension des collèges de Montfermeil.

Saint-Denis et Aubervilliers

Un ajustement du périmètre de recrutement du collège Miriam Makeba à la demande des acteurs locaux

La modification de la sectorisation concerne seulement le collège Miriam Makeba, situé à Aubervilliers et livré à la rentrée 2019. Cet établissement intercommunal recrute à la fois des élèves d'Aubervilliers et de Saint-Denis. Plus précisément, le changement concerne uniquement le secteur de recrutement côté Saint-Denis. Contrairement aux dossiers précédents, celui-ci n'avait pas été identifié comme prioritaire mais le Département a été interpellé par une demande commune de la part des chefs d'établissement des collèges Iqbal Masih et Miriam Mekeba et de l'Inspectrice de l'Éducation nationale concernant la sectorisation du collège intercommunal.

Les chefs d'établissement ainsi que l'IEN souhaiteraient que l'école Maria Casarès, école intercommunale entre Saint-Denis et Aubervilliers, soit sectorisée entièrement au collège Miriam Makeba (annexe 10). Actuellement, la partie Saint-Denis de l'école est sectorisée au collège Iqbal Masih et la partie Aubervilliers au collège Miriam Makeba.

Cette piste n'avait pas été mentionnée lors de la concertation menée en 2018 pour la définition du périmètre de recrutement du nouveau collège intercommunal.

La sectorisation actuelle est axée en fonction de la proximité géographique alors que la proposition envisagée est tournée davantage autour de la cohérence pédagogique et du réseau d'éducation prioritaire. Les temps de trajet seraient légèrement rallongés mais ne devraient pas dépasser la jauge des 20 minutes.

L'étude de cette proposition a été poursuivie car d'une part, le collège Miriam Makeba dispose de places suffisantes pour accueillir des élèves supplémentaires sans conduire à une chute des effectifs du collège Iqbal Masih ; d'autre part, car la Ville de Saint-Denis était en accord avec cette suggestion.

Emmanuel Constant

Vice-président

